



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2023

N° C02_03_2023_24 - Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont (annexes)

Annexe(s) :

- Fiches actions
- Feuille de route
- Stratégie foncière

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	59	8	67	23

Pour : 58	Abstention : 9	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, DOLBEAU Alain, ARCHAIMBAULT Monique, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), SUIRE Catherine (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-

Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Signature du contrat Re-Sources 2023-2025 des bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont (annexes)

Annexe(s) :

- Fiches actions
- Feuille de route
- Stratégie foncière

Les contrats territoriaux Re-Sources sont portés par les structures détenant la compétence eau potable. Ils définissent des actions basées sur le volontariat des collectivités et des autres acteurs, notamment les exploitants agricoles, dans une aire d'alimentation de captage d'eau potable.

L'objectif de ces contrats vise à enrayer les processus de dégradation des milieux et à retrouver une ressource de qualité, limitant ainsi le coût de potabilisation des eaux brutes pour atteindre les normes réglementaires de distribution. Depuis le démarrage de la démarche Re-Sources sur le territoire, des efforts importants ont été conduits permettant de ralentir et/ou stabiliser la dégradation de la qualité. La deuxième tranche du contrat permettra d'accélérer les actions en donnant au SERTAD les moyens d'agir sur le foncier, en mettant ainsi à profit l'évolution réglementaire récente.

Le syndicat des eaux du SERTAD a initié une démarche de protection de la qualité de l'eau dès 2004. Il porte des Contrats territoriaux Re-Sources pour la reconquête de la qualité de l'eau sur les captages au barrage de la Touche Poupard et de la Corbelière dans la Sèvre Niortaise, pour le compte de la Régie des eaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Ces deux captages forment un pôle de production permettant d'alimenter quotidiennement environ 60 000 habitants. Ce sont également des réserves précieuses pour la sécurisation de l'alimentation des populations des Deux-Sèvres.

La mise en œuvre de la démarche Re-Sources au travers de la stratégie territoriale 2020-2025 a été approuvée par la délibération syndicale du 22 juillet 2019.

Le Contrat territorial 2020-2022, 1^{er} volet de cette stratégie a été signé le 9 octobre 2020. En 2022, un bilan technique et financier a été mené, permettant de mettre en évidence les ajustements souhaités, validés lors du comité de pilotage du 28 juin 2022.

Ainsi, un nouveau Contrat territorial 2023-2025, 2nd volet de la stratégie 2020-2025, a été élaboré et validé par le comité de pilotage du 25 novembre 2022. Il s'établit dans la continuité, avec les mêmes objectifs de qualité d'eau et les mêmes axes stratégiques, et avec des moyens nouveaux.

Le syndicat des eaux du SERTAD ne peut à lui seul porter le message de l'importance à agir pour protéger la ressource en eau et conduire l'ensemble des actions qui permettront d'y arriver. Ainsi, le syndicat a besoin d'être accompagné par des partenaires souhaitant s'engager à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur le territoire.

La Communauté de communes Mellois en Poitou est partenaire de ce nouveau programme Re-Sources. A souligner que sans contribuer au financement direct des actions du programme, Mellois en Poitou, de par ses politiques publiques territoriales abonde au programme d'actions par :

- la protection des structures paysagères avec le Plan Paysage en cours,
- la politique de l'eau en lien avec l'assainissement par l'identification et le traitement des sources de pollution,
- la politique de l'attractivité économique et touristique sur le volet agricole,
- la politique de l'aménagement avec l'amélioration de la connaissance des milieux par l'inventaire en cours des zones humides.

Les principaux financeurs de ce contrat sont le SERTAD, la communauté de communes du Haut Val de Sèvre (Régie des eaux), le département des Deux-Sèvres, la région Nouvelle Aquitaine et l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la signature du contrat territorial Re-Sources 2023 - 2025 (2nd volet) des Aires d'alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise : Touche Poupard et Corbelière porté par le SERTAD ;
- AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET